

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2025

N° d'ordre : DEL 28-06-2025

Objet de la délibération :

Sollicitation des fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires (CART)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Pouvoirs : 1

Votants : 22

Date de la convocation :

18/06/2025

Date de publication en ligne :

30/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt quatre juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Sindy ABGUILLERM, Jean-François DELARUE, Claire AGUILLON, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER Gaëlle LAME. Steven AUBOIS.

Absente excusée : Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT,

Absente : Francine BERTRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-François DELARUE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les Règlements d'Intervention du Fonds de concours de la CART aux communes membres,

VU la Délibération du Conseil Départemental du 07/03/2025 portant mesure conservatoire temporaire relative à la mise en œuvre de la politique départementale contractuelle d'aide au bloc communal,

CONSIDERANT les graves difficultés financières du Département qui l'ont amené à un ajustement drastique de ses dépenses et à mettre en attente l'ensemble des contrats jusqu'à amélioration des finances départementales et actant de la demande de la Commune d'Ablis,

CONSIDERANT la nécessité de mobiliser tous financements identifiés pour les projets communaux,

CONSIDÉRANT que l'attribution de ce fonds de concours en investissement est soumise à délibérations concordantes du Conseil Communautaire de Rambouillet Territoires et du conseil municipal de la commune,

ENTENDU l'exposé de M. SIRET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

ADOpte le projet de travaux d'extension du gymnase et de réfection des vestiaires, pour un montant notifié de 1 727 112.41€ HT.

SOLLICITE auprès de la CART l'attribution des fonds de concours « classique » et fonds habitat urbain dont les montants fléchés pour la Commune s'élèveraient à 198 348€ en 2025.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses liées au projet sont prévues au budget communal dans le cadre de l'autorisation de programme et des crédits de paiements.

Le Maire

Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.